

## Les « fermes » et les « prudents ». Réflexions sur une tradition dans l'historiographie des protestants français du premier XVII<sup>e</sup> siècle

**Adrien Aracil**

Sorbonne Université, Centre Roland Mousnier (UMR 8596)

La catégorisation établie par Agrippa d'Aubigné dans son pamphlet de 1612-1613 *Le Caducée ou l'ange de paix*, entre les « fermes » et les « prudents », a largement été reprise par l'historiographie, qui en fait un concept opératoire pour analyser l'effondrement du parti protestant entre 1610 et 1629. Pour autant, l'opposition établie par d'Aubigné relève d'une lecture très engagée de l'histoire et de l'engagement politique huguenot. Cette étude cherche à voir la façon dont cette lecture albinéenne a influencé l'historiographie, et les implications d'une telle approche sur l'histoire du protestantisme politique du premier XVII<sup>e</sup> siècle.

*Agrippa d'Aubigné, in his 1612-1613 writing Le Caducée ou l'ange de paix, divides the Huguenot party into two groups, the "steady" (fermes) and the "cautious" (prudents). This distinction was widely used by historians as a working concept to analyze the collapse of the protestant party between 1610 and 1629. Such an opposition is however a way for d'Aubigné to provide an very committed analysis of history and political events of the time. This paper analyses how d'Aubigné's interpretation has been influencing historiography, and what implications it has had on the writing of the history of the period.*

## Les « fermes » et les « prudents ».

### Réflexions sur une tradition dans l'historiographie des protestants français du premier XVII<sup>e</sup> siècle

La première assemblée générale politique protestante après l'assassinat d'Henri IV, qui se réunit à Saumur en 1611, ne parvient pas à offrir du parti huguenot une image d'unité. Réunies à l'échelle locale dès le début des années 1560, des assemblées composées de représentants des pasteurs, de la noblesse et des communautés réformées, qui se calquent sur l'organisation presbytéro-synodale qui caractérise l'ecclésiologie du protestantisme calviniste, sont convoquées à l'échelle nationale dès 1573 afin de mettre en place un système politico-militaire destiné à assurer la défense de la foi. Ayant joué un rôle décisif dans la négociation de l'édit de Nantes, ces institutions continuent d'exister dans les années 1600 afin de surveiller la mise en place, malgré les réticences du pouvoir royal<sup>1</sup>. Convoquée avec l'autorisation de la Régente, en application du 43<sup>e</sup> article secret de l'édit de Nantes, qui donne l'autorisation aux protestants de « [s']assembler par devant le juge royal, et par son autorité egaler et lever sur eux telle somme de deniers [...] pour estre employez pour les fraiz de leurs synodes et entretenemens de ceux qui ont charges pour l'exercice de leurd. Religion<sup>2</sup> », l'assemblée de Saumur avait aux yeux du pouvoir royal pour but, selon l'usage qui s'était imposé, de désigner six candidats à la députation générale des huguenots à la cour, au sein desquels il lui revenait au roi d'en choisir deux. Toutefois, dans un contexte de crainte face à l'avènement d'un roi enfant et à l'influence qu'on soupçonne les tenants d'un catholicisme intransigeant d'exercer sur une régente italienne, l'assemblée fut pensée par certains de ses membres comme l'occasion de demander des garanties supplémentaires pour renforcer l'établissement de la foi. Les représentants des communautés protestantes cherchent en particulier à imposer, dans la continuité des assemblées générales précédentes, la réception par la régente d'un cahier de doléances, et exigent des réponses à celui-ci. Alors que certains poussent à accepter au plus vite d'accomplir la nomination des candidats à la députation, qualifiée par le grand seigneur du Dauphiné Lesdiguières de « formalité », d'autres, y compris son modérateur, Philippe Duplessis-Mornay, s'appuient sur la délégation reçue de leurs provinces qui leur impose d'obtenir du roi une réponse au cahier. Entrant dans une attitude de désobéissance de plus en plus manifeste, l'assemblée s'achève de façon brutale, quand la reine propose de récompenser ceux qui se soumettraient à ses ordres et quitteraient l'assemblée ; pour éviter une fracturation du

---

<sup>1</sup> Sur les assemblées politiques des protestants, voir Léonce Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Paris, A. Durand, 1859, et James S. Valone, *Huguenots Politics, 1601-1622*, Lewiston, The Edwin Meller Press, 1994 ; sur le parti huguenot et les premières assemblées, voir Hugues Daussy, *Le Parti huguenot (1557-1572). Chronique d'une désillusion*, Genève, Droz, 2014.

<sup>2</sup> Édit de Nantes (30 avril-2 mai 1598), articles particuliers, dans *L'Édit de Nantes et ses antécédents (1562-1598)*, éd. Bernard Barbiche (dir.), en ligne, 2009-2011, [http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit\\_13](http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/edit_13)

parti, Duplessis-Mornay accepte de nommer des candidats à la députation et accepte la réponse du cahier sans débat<sup>3</sup>.

C'est à la suite de cette assemblée que s'est forgée la distinction entre les « fermes » et les « prudents ». Empruntée à Agrippa d'Aubigné, polémiste féroce et largement engagé dans la vie politique de son temps<sup>4</sup>, elle a été introduite dans un pamphlet, *Le Caducée ou l'ange de paix*<sup>5</sup>, rédigé fin 1611 ou début 1612 à la suite de l'assemblée<sup>6</sup>. Selon d'Aubigné, il serait possible de partager les membres de l'assemblée en deux groupes : ceux qui refusent toute forme de compromission avec le pouvoir royal au sujet de l'aménagement des édits de pacification— les « fermes »—, et ceux qui sont prêts à négocier avec lui pour s'assurer de son soutien, au prix d'une soumission affichée à ses ordres— les « prudents ».

Or cette distinction entre les « fermes » et les « prudents » s'est imposée comme un des principaux concepts permettant de faire l'histoire du protestantisme politique, non seulement de l'assemblée de Saumur, mais aussi de toute la période, certes souvent perçue comme un moment de transition et peu étudiée en tant que telle, qui va de l'assassinat d'Henri IV en 1610, à l'établissement de l'édit de Nîmes de 1629<sup>7</sup>. L'opposition entre les « fermes » et les « prudents » permet alors de naviguer avec une relative aisance au sein d'une période mouvementée de l'histoire politique des protestants français, qui en dix-neuf ans connaissent la convocation de cinq assemblées politiques<sup>8</sup> et trois épisodes de soulèvement de leurs armées contre le roi<sup>9</sup>. Elle offre une interprétation au paradoxe de la disparition d'un parti qui jouit encore au cours des années 1600 d'une influence réelle : en établissant des « oppositions de principe<sup>10</sup> » qui opposeraient les deux franges du parti huguenot sur la nature de l'obéissance qu'elles doivent porter au roi, l'assemblée de Saumur serait le moment fondateur de la division politique du parti, qui donne lieu à la répartition de ses principaux membres et de leur clientèle en deux groupes (Rohan, son frère Soubise, et des figures comme d'Aubigné, les magistrats de La Rochelle et le petit peuple protestant du côté des « fermes », Duplessis-Mornay, Bouillon, Lesdiguières, Sully<sup>11</sup>,

<sup>3</sup> Sur l'assemblée de Saumur, voir sur l'assemblée de Saumur, voir Arthur L. Herman, « The Saumur Assembly, 1611 : Huguenot Political Belief and Action in the Age of Marie de Medici, » thèse dactylographiée, Baltimore, Johns Hopkins University, 1984, et Jean-Raymond Fanlo, « De l'assemblée de Saumur (1611) au synode de Privas (1613). Introduction », dans Agrippa d'Aubigné, *Œuvres complètes*, t. II, *Écrits politiques*, éd. Jean-Raymond Fanlo, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 246-272, ici p. 246-254.

<sup>4</sup> Armand Garnier, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant : contribution à l'histoire de la Réforme française*, 3 vol., Paris, Fischbacher, 1928.

<sup>5</sup> Des références à des événements de 1613 sont ensuite ajoutées sans modifier le reste. Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix* [1612-1613], dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 273-309.

<sup>6</sup> Jean-Raymond Fanlo, « De l'assemblée de Saumur (1611) au synode de Privas (1613). Introduction », dans *Ibid.*, p. 269.

<sup>7</sup> Sur cette période, les ouvrages généraux les plus récents sont Didier Boisson et Hugues Daussy, *Les Protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 160-169, et Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France (xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2012, p. 507-538.

<sup>8</sup> Assemblées de Saumur de mai à septembre 1611, de Grenoble-Nîmes de juillet 1615 à février 1616, d'Orthez-La Rochelle de mars 1617 à janvier 1619, de Loudun de septembre 1619 à avril 1620, de La Rochelle de décembre 1620 à octobre 1622.

<sup>9</sup> En 1621-1622, 1625-1626 et 1627-1629.

<sup>10</sup> Émile-G. Léonard, *Histoire générale du protestantisme*, t. II, *L'Établissement*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd. 1982, p. 327.

<sup>11</sup> Il est à noter que, même si Duplessis-Mornay et Sully sont rangés par d'Aubigné du côté des « fermes » en 1611, du fait de leur opposition à Bouillon (Jean-Raymond Fanlo, « Introduction », *op. cit.*, p. 252-253), du fait

ou plus généralement les notables des grandes villes de celui des « prudents<sup>12</sup> ») qui auraient adopté des stratégies opposées. Les défaites successives des guerres conduites par le « ferme » Rohan, qui se pose comme le chef du parti entre 1621 et 1629, sont alors en général imputées aux « prudents », dans la lignée de l'interprétation de Schybergson qui, dans son étude de 1880, faisait des divisions internes du parti et de l'ambition de ceux qui s'étaient ralliés au roi la cause de sa « chute<sup>13</sup> ».

De distinction polémique, la catégorisation albinéenne a alors glissé vers le concept opératoire : en proposant un découpage entre deux positions politiques, d'Aubigné aurait élaboré une analyse politique du parti huguenot qui serait pertinente pour comprendre l'ensemble des engagements des acteurs politiques de la période.

Toutefois, quand d'Aubigné parlait de « fermes » et de « prudents », il est clair qu'il entendait opposer des « bons » et des « méchants ». Le *Caducée* est un texte largement engagé en faveur de ceux qui adoptent l'attitude la plus intransigeante face au pouvoir royal, et voit dans ceux qui prônent l'obéissance des adeptes de la compromission, essentiellement des personnages corrompus par la cour, des traîtres à la Cause qui transgressent le serment qu'ils avaient effectué auprès des fidèles qui les avaient délégués pour les défendre. Si d'Aubigné n'est pas forcément isolé dans sa lecture des événements, il se fait cependant la voix d'un groupe minoritaire au sein du parti, qui ne représente que 25 députés sur les 75 que compte l'assemblée<sup>14</sup>. Jean-Raymond Fanlo rappelle en outre que ce document ne peut être tiré hors du contexte polémique dans lequel il a été conçu : l'assemblée de Saumur a en effet donné lieu à un débat politique aigu qui se traduit par la rédaction d'un grand nombre de textes au sein desquels les opinions contraires s'affrontent<sup>15</sup>. Lire *Le Caducée* revient à entrer dans un dialogue où les arguments sont repris, et où les invectives proférées font référence les unes aux autres et se répondent. Agrégat des débats politiques de son époque, passés au crible de l'engagement de l'auteur en faveur de l'intransigeance religieuse et de la résistance armée au souverain<sup>16</sup>, *Le Caducée ou l'ange de paix* propose de la situation politique une lecture manichéenne et violente mise au service de la polémique.

---

de leur modération, en particulier celle de Duplessis-Mornay, il est fréquent de les voir apparaître du côté des « prudents » dans l'historiographie.

<sup>12</sup> Cette répartition des grands en groupes se retrouve dans le manuel de Boisson et Daussy, *op. cit.*, p. 161. Georges Serr emploie également cette catégorisation et qualifie de « fermes » les alliés de Rohan (Georges Serr, *Henri de Rohan : son rôle dans le parti protestant*, t. II, 1617-1622, ouvrage inachevé publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, vol. 121, juillet-septembre 1975, p. 287-631).

<sup>13</sup> M. G. Schybergson, *Le Duc de Rohan et la chute du parti protestant en France*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1880.

<sup>14</sup> Jean-Raymond Fanlo, *op. cit.*, p. 251, n. a.

<sup>15</sup> Un certain nombre des textes favorables au roi sont évoqués dans Jean Hubac, « Fragments d'un discours amoureux : les huguenots et le roi au premier XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Amour et désamour du prince du haut Moyen Âge à la Révolution française*, dir. Josiane Barbier, Monique Cottret et Lydwine Scordia, Paris, Kimé, 2011, p. 95-112.

<sup>16</sup> Jean-Raymond Fanlo, *op. cit.*, p. 253-254. Même si *Le Caducée* n'a pas été publié avant le XX<sup>e</sup> siècle, Fanlo remarque qu'il a servi à alimenter l'argumentaire de certains textes polémiques dans le camp rohaniste (*ibid.*, p. 270-272).

La question que cette étude voudrait poser est alors essentiellement méthodologique : même si l'historiographie citée n'est évidemment pas albinéenne dans sa démarche, lui est-il possible de conserver les termes de d'Aubigné pour analyser de façon neutre et objective l'histoire politique du protestantisme français entre 1610 et 1629 ? De façon plus générale, est-il possible, si l'on adopte cette opposition, de sortir d'un prisme confessionnel et mémoriel et d'éviter de lire, volontairement ou pas, l'histoire des protestants du premier XVII<sup>e</sup> siècle comme une opposition entre des « bons » et des « méchants » ?

## UNE DISTINCTION EN ACCORD AVEC LES SOURCES ?

Un argument qui pourrait plaider en faveur de la catégorisation posée par d'Aubigné serait son adéquation avec les sources. En effet, l'idée qu'il existe plusieurs groupes au sein du parti, aux intérêts et aux conceptions politiques opposées, se retrouve largement dans un certain nombre de documents servant à l'histoire de la période. Par exemple, Élie Benoist, un pasteur qui écrit après la Révocation une *Histoire de l'édit de Nantes*, évoque la division des réformés en 1611 en trois groupes, les « grands seigneurs », les « gens de bien », et les « timides<sup>17</sup> ». Cette distinction est reprise par Daniel Ligou dans un cours des années 1960, en précisant bien que le premier et le troisième groupe, identifiés par Benoist comme la cause des maux, étaient interchangeables et généralement unis<sup>18</sup>. Ces deux groupes pourraient donc très bien être assimilés aux « fermes » et aux « prudents » de d'Aubigné.

Une telle interprétation, qui appuierait du reste la lecture de Schybergson sur la division du parti, se retrouve dans la préface, certes sans doute apocryphe<sup>19</sup>, des *Mémoires* de Rohan. Celle-ci indique que la défaire du duc lors des guerres des années 1620 est due au fait que

« nos pechez ont combattu contre nous-mesmes : [...] Aux deux premieres guerres, les divisions ont paru en quelques endroits parmy nous : en la derniere elles ont esclatté par tout, n'y ayant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée, & où l'avarice n'ait paru par dessus la pieté ; jusques à ce point que sans attendre les recherches de nos ennemis, on alloit se prostituer pour vendre sa Religion, & trahir son parti<sup>20</sup> »

<sup>17</sup> Élie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes...*, Delft, Adrien Beman, 1693, p. 33 : « les Seigneurs d'éminente qualité, qui se servoient des autres pour leurs vuës particulières : les gens de bien, qui savoient qu'il n'y avoit rien de bon à esperer d'un Conseil gouverné par les Jesuites & qui à cause de cela cherchoient toutes les sûretés légitimés contre des ennemis perfides & implacables : & les timides, qui étaient ou naturellement foibles & indifferens; ou amollis & humanisez par les artifices de la Cour. Les premiers & les derniers étoient la cause de tout le mal... »

<sup>18</sup> Daniel Ligou, *Le Protestantisme en France de 1598 à 1715*, Paris, Société d'Édition de l'Enseignement Supérieur, 1968, p. 57.

<sup>19</sup> Cette préface, absente des versions manuscrites des *Mémoires* qui ont circulé du vivant de Rohan, ne se trouve en effet que dans la seconde édition (posthume) des *Mémoires* du duc.

<sup>20</sup> Henri de Rohan, *Memoires du duc de Rohan, sur les choses advenuës en France depuis la mort de Henry le Grand, jusques à la paix faite avec les Reformez au mois de Juin 1629, Seconde édition augmentée d'un quatriesme Livre, et discours Politiques du mesme auteur, cy devant non imprimez*, s.l., 1646, préface non paginée.

Les *Mémoires* eux-mêmes sont du reste largement construits selon cette logique interprétative. Rohan y souligne son souci de maintenir la solidarité entre les places fortes huguenotes qui le conduit à n'envisager de ne négocier avec le roi qu'une paix générale, dans une logique qui reprend celle du serment d'union imposé par chaque assemblée aux députés et aux provinces, assorti à partir de 1615 d'un serment de se plier aux décisions de l'assemblée<sup>21</sup>. Il l'oppose aux pratiques politiques des notables locaux qui cherchent à négocier des paix séparées directement avec les envoyés du roi. Une telle mentalité des notables « prudents » se retrouverait dans le quotidien de leur pratique politique, et le duc les met constamment en scène tentant de lui poser des obstacles des villes huguenotes ; seul l'envoi de ses députés, voire la venue du duc lui-même, permettrait au petit peuple, présenté comme le seul défenseur sincère de la foi, de reprendre le dessus pour engager leur ville aux côtés de Rohan<sup>22</sup>. C'est sur la base de telles sources que l'historiographie a proposé une analyse des événements des années 1620 ; par exemple, Jean-François Bouyssou considère que la division politique met en évidence une division sociale, qui oppose les couches les plus modestes de la population réformée, qui soutiennent Rohan, aux notables des cités huguenotes qui s'en distancient<sup>23</sup>.

Le terme de *division* doit toutefois être considéré avec attention. En effet, son usage est loin de se réduire au groupe de ceux qui sont nommés les « fermes ». Une figure comme Duplessis-Mornay, pourtant rangée du côté des « prudents », en fait même un aspect central de sa pensée politique. Il déplore ainsi régulièrement le fait que le parti ne soit pas capable de se présenter face au roi de façon unitaire, dans une logique qui répond sans doute autant à la stratégie (l'unité légitimant les doléances du parti face au pouvoir royal<sup>24</sup>) qu'à une idéologie axée autour de la notion de Bien public<sup>25</sup> qui valorise l'engagement politique au service du bien général plutôt qu'à celui des intérêts particuliers<sup>26</sup>.

<sup>21</sup> Par exemple, les serments prêtés par l'assemblée de Grenoble sont reproduits dans Bibliothèque Mazarine, Ms 2609, « Au nom de Dieu. Actes de l'assemblée générale des Eglises réformées de France tenue à Grenoble par permission du Roy le 16. Jour de Juillet et suivans 1615 », f° 14v°-18r° (séance du 18 juillet 1615).

<sup>22</sup> Par exemple, lors de la guerre de 1621-1622, Rohan raconte comment Châtillon, censé conduire les troupes réformées en Languedoc, cherche à manipuler Chauve, le pasteur de Sommières, pour monter l'assemblée politique locale contre le duc. Quand celui-ci le rencontre, il parvient à le convaincre par sa sincérité et le piège de Châtillon se retourne contre lui (Henri de Rohan, *Mémoires du duc de Rohan...*, Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XVIII, éd. Claude-Bernard Petitot, Paris, Foucault, 1822, p. 215-224).

<sup>23</sup> Jean-François Bouyssou, « La composition sociale des révoltes de Rohan à Castres », *Revue du Tarn*, n° 58, juin 1970, p. 145-167.

<sup>24</sup> Sur la pratique politique de Duplessis-Mornay, voir Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.

<sup>25</sup> Sur la persistance de cette idéologie au début du XVII<sup>e</sup> siècle, voir James B. Collins, *La Monarchie républicaine. État et société dans la France moderne*, Paris, Odile Jacob, 2013, p. 14-49.

<sup>26</sup> Ce double aspect se retrouve par exemple dans son exhortation aux églises de Normandie, au moment de préparer l'assemblée de 1615-1616 : « Ainsi assemblés légitimement de toutes les Provinces, nous prendrons une *resolution commune*, ayans pesé meurement toutes les raisons de conscience & de prudence ; *laquelle obligera toutes nos Eglises, fera paroistre leur union, & les fera considerer en corps* ; Au lieu que si nous anticipons ceste resolution par nos *deliberations particulieres* de personnes, villes, ou Provinces, nous ne serons considerés que par piéces, nous fondrons, & confondrons dans les factions de l'Etat, & qui pis est nous mettrons en danger d'une plus grande division que jamais, nous trouvans partis entre les armes ; & bandés (sic)

Dans un tel cadre, il est certain que l'emploi du terme de division, plutôt qu'une opposition entre deux groupes d'acteurs politiques, doit être pensé de façon plus globale comme une attitude des acteurs politiques de repli sur leurs intérêts personnels ; la condamnation de celle-ci fait du reste certainement écho, pour le chrétien du XVII<sup>e</sup> siècle, à la mise en garde du Christ dans l'Évangile de Matthieu : « Tout royaume diuis[é] contre soi-mesme, sera reduit en desert : & toute ville ou maison diuis[é]e contre soi-mesme ne subsistera point<sup>27</sup> ».

Il apparaît donc que le « ferme » Rohan reprend et adapte donc un thème central de la culture politique huguenote. Est-il encore possible de qualifier la différence entre les « fermes » et les « prudents » d'« opposition de principe » comme y invite Émile Léonard<sup>28</sup> ? Une telle conception résiste en réalité assez mal à l'analyse ; une lecture des textes émanant du groupe des « prudents » laisse en effet entrevoir des conceptions politiques similaires à celles prônées par les « fermes ». Par exemple, le mémoire confié à la délégation de l'assemblée de Saumur vers le roi, dont plusieurs des membres, comme La Case ou Ferrier, ont pourtant été accusés par les « fermes » de s'être laissés corrompre en raison de leur proximité avec Bouillon, porte des demandes assez proches des revendications de ceux-ci telle que d'Aubigné les expose : une « augmentation » de la condition des huguenots dans le royaume et un renforcement, voire une progression des acquis de l'édit<sup>29</sup>.

La différence entre les « fermes » et les « prudents » n'est donc pas, contrairement à ce que le texte de d'Aubigné affirme, de nature idéologique ; ce sont les sources radicales qui présentent leurs acteurs comme étant les seuls véritables héritiers de cette pensée politique, les « prudents » étant présentés comme des traîtres à leur parti : ainsi, la façon dont Rohan conçoit ses *Mémoires* montre qu'il cherche à mettre en avant son inclusion dans la pensée politique huguenote traditionnelle, à la fois pour gagner à sa cause ceux de ses coreligionnaires qui le critiquent et pour discréditer ses adversaires, qui seraient tombés dans tous les travers contre lesquels elle met en garde.

---

les Villes, Provinces, & Eglises les unes contre les autres ; Division qui fera rire nos ennemis, & tirera après soy nostre ruine » (Philippe Duplessis-Mornay, « Advis de M. du Plessis sur les affaires du temps, pour estre communiqué aux Eglises de Normandie, du 11 Avril 1614 », *Memoires de Messire Philippes de Mornay, ..., Contenans divers Discours, Instructions, Lettres & Depesches par luy dressés,...*, Amsterdam, Louis Eszevier, 1652, t. III, p. 594. Nous soulignons).

<sup>27</sup> *La Bible, qui est toute la sainte Escripiture...*, trad. de Jean Calvin, Genève, s.e., 1588, Mt 12, 25.

<sup>28</sup> Voir *supra*.

<sup>29</sup> « Sera de la dexterité desdicts sieurs deputés, par l'instance qu'ils feront sur l'edict, tant signé que verifié, et sur tels articles conteneus en icelui, d'amener doucement ceux avec lesquels ils auront à traicter, tant à la recognoissance de la justice desdictes demandes, qu'à la difficulté d'y satisfaire ils les rendent plus ployables à accorder *ce peu qui est demandé hors de l'edict*, et à leur faire eulx mesmes ouverture de ce qu'ils voudroient faire pour nous, en eschange de ce qu'ils ne pourroient ; qui, en nous despartant de ce qui legitiment nous est deu, *ne devons empirer nostre condition, ains la faire meilleure* » (« Instruction pour MM. de La Case, baron de Courtaumer, de Mirande, Ferrier et Armet, allans trouver leurs majestés de la part de messieurs de l'assemblee generale, convoqués par leur permission à Saulmur, dressee par M. Duplessis », 1611, dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay...*, t. X, éd. Armand-Désiré de La Fontenelle et de Pierre-René Auguis, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825, réimpr. Genève, Slatkine, 1969, p. 250-251. Nous soulignons).

Considérer que les deux groupes sont opposés idéologiquement témoigne alors d'un certain rapport aux sources. Cela relève d'une surexposition par l'historiographie, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des sources issues du camp radical, à l'image des *Mémoires* de Rohan ou les écrits politiques de d'Aubigné, ce qui est légitime si on considère que la mémoire des années 1620 a été plutôt portée, si l'on en juge par les sources imprimées, par des auteurs appartenant à ce courant<sup>30</sup>. De même, c'est aussi une façon d'omettre que ces sources constituaient non seulement une réserve d'informations, mais aussi et surtout des « actions d'écriture », accomplies par des acteurs politiques et qui à ce titre relèvent de stratégies et de pratiques<sup>31</sup>.

Les mots mêmes de la classification albinéenne apparaissent, dans cette logique, problématiques. Il importe de revenir sur la façon dont Aubigné amène, dans son propos, la distinction entre les « fermes » et les « prudents ». Le narrateur du texte, désigné comme le « modeste », mais qui se dénomme lui-même « ministre de réconciliation<sup>32</sup> », commence par rendre visite aux deux personnages dont le dialogue nourrit le *Caducée*. Il rappelle à plusieurs reprises que le dialogue est difficile entre eux, en raison des termes d'invective qui ont surgi entre les partisans de l'une ou l'autre position. Il propose alors au premier personnage,

[...] apres une exhortation de paix, et de douceur à laquelle ce seigneur promet de se composer moienant qu'on reconnust le bon droit des pacifiques et qu'on ostat de la bouche ce tiltre de Trahistres qu'on leur imposoit : en partant lui trouva bon l'ouverture que je luy fis d'oster d'une part ces noms de Boutefeuz, Zelés, Corneguerre, Turbulans et Rebeles : et de l'autre de Trahistres, Mercenaires, Perfides, et Corrompus : mais que chescun recevant un terme honorable [...], les uns s'appellent entre nous *Prudens*, et les autres *Fermes*<sup>33</sup>.

L'adoption des dénominations de « ferme » et de « prudent » relève donc d'un changement de langage, d'un passage d'un langage de l'invective créateur de conflit à un propos plus courtois et policé, qui substitue à un terme marqué par la passion politique un autre plus adapté à l'échange. Une telle démarche rappelle l'esprit que l'édit de Nantes tentait d'instaurer dans le royaume en interdisant dans son second article tout recours au langage de l'invective religieuse pour proposer une société qui ne soit plus structurée par les conflits confessionnels. Or dans l'imaginaire albinéen, une telle substitution n'est pas un point positif : ce « nouveau dictionnaire<sup>34</sup> » s'inscrit, selon lui, dans une entreprise de soumission à une politique royale qui, pour imposer sa politique de sortie de guerre, agit sur la mémoire et l'esprit de ses sujets<sup>35</sup>. Dans

<sup>30</sup> Marie-Madeleine Fragonard, « Une mémoire individualisée. Éditions et rééditions des acteurs et témoins des guerres », dans *La Mémoire des guerres de religion La concurrence des genres historiques (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, dir. Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard, Genève, Droz, 2007, p. 29-85, ici p. 36-37.

<sup>31</sup> Sur cette notion, voir l'introduction de l'ouvrage du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire [GRIHL], *Écriture et action, xvii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2016.

<sup>32</sup> Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix*, op. cit., p. 307.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 277-278.

<sup>34</sup> Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, t. X, 1620-1622, éd. André Thierry, Genève, Droz, 1999, p. 56.

<sup>35</sup> Sur la question du rapport entre la langue et le pouvoir politique, voir Hélène Merlin-Kajman, *La Langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003.

un monde où la mémoire est une faculté de la volonté<sup>36</sup>, et la source de toute forme de rhétorique, adopter un nouveau langage comporte un risque : celui de se laisser entraîner, par corollaire, dans une nouvelle culture politique, et, dans le cadre du conflit confessionnel, vers une nouvelle religion. Il n'est pas étonnant que ce soit le *prudent* qui accepte cette substitution : rejeter le langage de la passion religieuse revient déjà à ouvrir la porte à une soumission complète à un roi suspect. Le prudent défend ainsi l'emploi du terme de « religion prétendue réformée », imposé par les édits et que les réformés avaient tenté d'abolir à la faveur du changement de règne à Saumur ; à cela, le ferme répond : « Les tiltres odieux que vos parties vous donent ne vous portent point d'infamie sinon quant vous les acceptés et les prenez vous mesmes<sup>37</sup> ». Il valide ainsi sur le plan textuel et avec des termes artificiels une division qui, jusqu'à présent, en tout cas aux yeux d'Aubigné, n'avait relevé que de la description d'une réalité, le prudent étant véritablement à ses yeux « Mercenaire »— prêt à se laisser stipendier pour se mettre au service du roi—, et le ferme véritablement « zélé ». Du reste, le ferme ne se dénomme jamais comme tel, ni n'accepte explicitement l'échange : *alter ego* d'Aubigné, il est de façon révélatrice celui qui reste maître de sa rhétorique, car il a gardé, avec sa liberté de langage, sa liberté et son intégrité d'esprit.

On touche alors ici à un aspect essentiel de l'histoire politique : l'étude de la politique est l'étude d'un langage, qui porte en lui une culture, des rapports de force, et de façon plus générale tout un monde qu'il représente à travers les mots<sup>38</sup>. Pour mettre en évidence que l'ennemi est à la solde du roi, il suffit pour d'Aubigné de montrer qu'il parle comme le roi, comme un homme qui a un langage imposé. Pour l'historien, parler comme d'Aubigné semble dès lors risqué, tant les termes qu'il choisit sont pensés pour orienter la compréhension du monde de son lecteur : c'est courir le risque de se laisser prendre au piège du système convoqué pour discréditer le prudent, au sein duquel sont créées les conditions de l'opposition politique, mais aussi d'être soumis à la logique interprétative des événements adoptée par d'Aubigné.

---

<sup>36</sup> Frances A. Yates, *The Art of Memory*. Londres, Routledge & Kegan Paul, 1966.

<sup>37</sup> Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix*, *op. cit.*, p. 295.

<sup>38</sup> Christian Jouhaud, « Le duc et l'archevêque. L'action politique au temps de Richelieu », *Annales ESC*, n°5, septembre-octobre 1986, p. 1017-1039 ; Louis Marin, « Pour une théorie baroque de l'action politique », dans Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les Coups d'État*, éd. Frédérique Marin et Marie-Odile Perulli, Paris, Éditions de Paris, 1988.

## UNE PERSISTANCE DE LA LECTURE ALBINEENNE DE L'HISTOIRE

L'analyse albinéenne, même si elle n'est pas revendiquée et souvent nuancée dans l'historiographie, a eu une incidence forte sur la façon dont l'histoire politique des protestants du premier XVII<sup>e</sup> siècle a été problématisée.

### Le rapport à la religion

Quand d'Aubigné choisit la dénomination de « ferme », il propose un rapport à la religion dans l'action politique qui ne va plus forcément de soi au siècle de l'édit de Nantes. D'inspiration biblique, le terme désigne les croyants qui, parce qu'ils sont enracinés dans la Parole de Dieu, ont une foi solide<sup>39</sup>. Or dans un contexte où l'expression de l'attachement à sa foi est exclue du discours public, affirmer que la religion est une priorité politique est hautement transgressif puisque cela revient en prendre ouvertement le contrepied de la politique royale. Cela permet de mettre alors d'autant plus en lumière la fragilité de la foi des obéissants : en refusant la fermeté politique, ils transgresseraient toute forme d'élection divine dont la jouissance, en tant que calvinistes, est un des socles de leur foi. Ainsi, au prudent qui affirme que l'obéissance au roi peut justifier de transgresser le serment fait aux Églises<sup>40</sup>, le ferme répond « N'estiez vous point engagé à vostre naissance, et nourriture en l'Église, au sermant presté à la province<sup>41</sup> [...] ? ». La dénomination de prudent porte donc en elle la négation de la qualité de l'engagement religieux : elle établit une opposition entre l'engagement religieux des fermes « zelés » qui, parce qu'il serait intransigeant et ne se soucierait pas de plaire aux puissances du monde, serait plus libre et plus pur que celui des prudents qui acceptent en obéissant au roi de trahir leur religion et la liberté qui leur avait été conférée par leur adhésion à la foi réformée.

Une telle lecture a laissé une trace dans l'historiographie : Magnus Schybergson voit en effet dans cette fragilité dans la défense de la foi la cause de la chute du parti huguenot. Face à cette fragilité supposée, il décrit Rohan comme « le dernier représentant d'une génération d'esprits énergiques et hardis qu'avait suscités la Réforme, et qui avaient fait de la défense du protestantisme le but de leur vie<sup>42</sup> ». Dans l'étude qu'il consacre à la pensée politique du duc, qui fut aussi l'auteur du traité de géopolitique *De l'intérêt des princes et États de la Chrétienté* au début des années 1630<sup>43</sup>, Friedrich Meinecke voit même en lui l'incarnation de l'ascète protestant décrit par Max Weber qui, « libéré » après sa défaite de 1629, peut enfin, par l'exercice de sa pensée politique, être « calviniste et français<sup>44</sup> ». Si le propos est plus nuancé dans des écrits plus récents, il se déplace, tout en conservant une place centrale à la question religieuse. Ainsi, l'historiographie

<sup>39</sup> Il renvoie par exemple à l'épître aux Colossiens : « Estant enracinés & edifiés en [Jesus Christ], & confirmés en la foy » (*La Bible...*, éd. cit., Col 2,7).

<sup>40</sup> Il s'agit ici de la commission donnée à chaque député par les assemblées politiques convoquées à l'échelle provinciale.

<sup>41</sup> Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix*, op. cit., p. 292.

<sup>42</sup> Magnus G. Schybergson, *Le Duc de Rohan*, op. cit., p. 95.

<sup>43</sup> Henri de Rohan, *De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté*, éd. Christian Lazzeri, Paris, PUF, 1995.

<sup>44</sup> Friedrich Meinecke, *Die Idee der Staaträson in der modernen Geschichte* [1924], trad. fr. de Maurice Chevalier, *L'Idée de la raison d'État dans l'histoire des Temps modernes*, Genève, Droz, 1973, p. 168-170.

semble encore considérer que la question de savoir si l'engagement religieux de Rohan était sincère doit être l'un des centres de leur réflexion. Les biographes francophones les plus récents de Rohan s'interrogent par exemple :

Les Églises réformées ont-elles été les victimes de l'agitation inconsidérée d'un grand seigneur, les otages de son humeur brouillonne et de son ambition politique, ou au contraire ont-elles trouvé dans Rohan le défenseur lucide qui aurait pu tirer du péril une Église moins divisée<sup>45</sup> [...] ?

On notera ici la reprise des schémas interprétatifs évoqués plus haut : la question de la division comme cause de l'échec des soulèvements de Rohan ou la question de la justesse de son engagement religieux.

### Le rapport à la pratique politique

En outre, la lecture de d'Aubigné rejaillit sur la valeur accordée à l'action politique. En effet, l'emploi du terme de « prudent » est tout aussi connoté. Il semble qu'il ait été considéré un peu rapidement comme l'équivalent des « timides » condamnés par Benoist, c'est-à-dire des personnages « qui étaient ou naturellement foibles & indifferens ; ou amollis & humanisez par les artifices de la Cour<sup>46</sup> ». Toutefois, le terme de prudence rencontre de nombreuses occurrences dans la littérature politique du XVII<sup>e</sup> siècle : qualité politique fondamentale, elle est considérée par Francis Goyet comme « une version fin de siècle » de la *prudentia* antique, et la traduction la plus adéquate en français du terme machiavélien de *virtù*<sup>47</sup>. La prudence serait une forme d'habileté politique, la capacité à avoir assez de clairvoyance et de maîtrise de l'instant pour manœuvrer et être en mesure de prendre la bonne décision, d'accomplir l'acte qui tombe juste. Le prudent, c'est donc celui qui fait de la politique, ou, dans une perspective péjorative, qui est un politicien, qui manœuvre sur le plan politique pour obtenir des récompenses. Le prudent, présenté d'ailleurs par d'Aubigné comme un « seigneur de beaucoup d'otorité et d'experience<sup>48</sup> », imagine que la subtilité de sa pratique politique va lui apporter quelque chose. Mais, là encore, c'est le ferme, qui refuse de déguiser son langage au service de la politique et de prostituer ses idées pour atténuer son engagement, qui met en évidence son erreur : penser pouvoir tirer quelque chose de la compromission politicienne avec les catholiques relève d'une profonde naïveté. Reprenant de nombreuses rumeurs de l'époque, relevant dans ce cadre de la théorie du complot, le ferme rappelle au prudent que les jésuites auraient comploté pour faire assassiner Henri IV, et que la reine serait gagnée à l'idée qu'un décret du concile de Constance permettait de briser son

<sup>45</sup> Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée*, Paris, Perrin, 2000, p. 46.

<sup>46</sup> Élie Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, op. cit., p. 33.

<sup>47</sup> Francis Goyet, *Les Audaces de la prudence. Littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2009, p. 41-42.

<sup>48</sup> Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix*, op. cit., p. 275.

engagement à l'égard des hérétiques<sup>49</sup>. Tous ceux qui acceptent aujourd'hui de petites compromissions avec les catholiques s'exposent donc à de gros risques :

Satan à ceux qui se font sorciers et magiciens au commencement ne demande qu'une goutte de sang ou un bouquet de [leurs] cheveux. Bienheureux qui le conoist dès les ongles [les griffes] et cognoist dès l'exhorde qu'ele est la conclusion<sup>50</sup>.

L'idée de d'Aubigné est de mettre en évidence la faiblesse paradoxale de l'entendement des prudents : en cherchant à faire de la politique, ils apparaissent incapables d'en comprendre les véritables implications. La mise en opposition avec un *ferme* malhabile en politique, mais plus clairvoyant car au service de la vérité, est au cœur de la catégorisation albinéenne.

Une telle grille de lecture se retrouve de façon très nette dans l'historiographie. Ainsi, Daniel Ligou précise-t-il que Rohan était « d'une valeur politique douteuse, mais d'un caractère ferme, grand homme de guerre<sup>51</sup> ». Le débat cependant va plus loin : car même si l'action de Rohan est réinterrogée par les historiens, la question de savoir s'il devrait-il être comme ce ferme, assez fin analyste pour déceler le diable à la vue de l'extrémité de sa griffe, reste pendante. Deux grandes figures de l'histoire du protestantisme, Émile Léonard et Étienne Trocmé, à la fin des années 1940, s'affrontent dans un débat encore largement cité au sujet de la justesse politique de l'action de Rohan. Léonard, dans un article de la *Revue historique* de 1948, invite à réhabiliter le souvenir de Rohan :

Des historiens d'aujourd'hui, ou leurs lecteurs [...] reprocheront aux *fermes* de n'avoir pas reconnu l'aide providentielle, dit-on, que le parti patriote de Fancan et Richelieu lui-même offraient aux protestants. C'est raisonner en dehors des réalités. Un jour ou l'autre, le conflit aurait repris et les protestants auraient dû se battre, parce que la France moderne, absolutiste et unitaire, ne pouvait pas leur reconnaître la position pluraliste et fédérative qui leur avait été faite (par l'Édit de Nantes) [...]. En fait, il ne s'agissait plus pour le protestantisme de sauver cette position par une attitude plus ou moins conciliante, mais de la perdre avec ou sans honneur. [...] N'est jamais odieux ni ridicule le dernier bataillon d'une cause perdue<sup>52</sup>.

Mais Étienne Trocmé, dans la recension de celui-ci, lui répond que :

Le dernier bataillon d'une cause perdue met quelquefois le feu au village qu'il défend ; on voudrait être sûr que les *fermes* n'ont pas laissé en ruines les Églises réformées qu'ils voulaient sauver [...]. Ne pourrait-on pas penser que leur capitulation est la conséquence de l'attitude des *fermes* avant 1629 ? Ces derniers avaient si bien réussi à tourner contre les huguenots fauteurs de troubles l'opinion française [...] que ceux qui ont eu à relever les ruines de la

<sup>49</sup> Jean-Raymond Fanlo, « introduction » à *Ibid.*, p. 29, 73.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>51</sup> Daniel Ligou, *Le Protestantisme en France, op. cit.*, p. 81.

<sup>52</sup> Émile-G. Léonard, « Le Protestantisme français au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, vol. 200, juillet-octobre 1948, p. 153-179, ici p. 166.

guerre civile n'ont pu faire mieux, pour se racheter, que de montrer un loyalisme absolu à l'égard du roi<sup>53</sup> ?

Même si Trocmé attaque dans sa recension les « bons sentiments » du « protestantisme fonctionnarisé » des prudents, en critiquant Rohan qui n'a pas su avoir conscience des conséquences politiques de ses actes, face à un Léonard qui prend sa défense, les deux historiens rejouent l'opposition albinéenne entre les prudents et les fermes. Dans les travaux les plus récents qui traitent de l'engagement de Rohan, cette interrogation est en outre reproduite : c'est le cas chez Pierre et Solange Deyon en 2000<sup>54</sup>, ou chez Patrick Cabanel, auteur de l'une des histoires générales du protestantisme français les plus récentes, en 2012<sup>55</sup>.

### La question de la place des huguenots dans le corps politique

Enfin, la lecture du monde proposée par d'Aubigné est aussi une esthétique de l'urgence. L'absence de clairvoyance des prudents les empêche de prendre conscience de l'imminence des dangers qui pèsent sur les protestants après la mort de leur ancien protecteur. De la même façon que le narrateur, qui finit par opter pour le parti rohaniste, le lecteur est incité à faire un choix politique ; or celui-ci est clairement, dans la pensée du ferme, un choix entre le bien et le mal. Alors que le prudent essaie de nuancer les conséquences du changement de règne (« Nous est il bien sceant soubz le regne d'une vefve et d'un orfelin de qui le pere nous a fait tant de bien, d'estre plus chastouilleux qu'au temps passé ?<sup>56</sup> »), le ferme affirme, au contraire, que l'on se trouve dans la même situation que lors de toutes les grandes crises que la communauté réformée a connues au XVI<sup>e</sup> siècle. Il convoque alors un langage de l'imminence eschatologique qui fait clairement signe, en dépit des interdictions de l'édit de Nantes, vers le passé des guerres de religion. Il estime par exemple qu'obliger les pasteurs à utiliser la dénomination de « pasteur de la religion prétendue réformée » peut légitimement les conduire à craindre « du premier jour des armes [de veoir] la corde au col violer leurs femmes et leurs filles devant leurs yeux en leur preparant une cruele mort » ; affirmer, comme les « trahistes », que ceux qui le refusent sont « ennemis des royautés », rappelle cruellement les crimes qu'on leur prêtait au XVI<sup>e</sup> siècle : « Voilà le crime par lequel on rendoit les ampeurs persecuteurs de l'Eglise primitive, et celuy qu'on nous mettoit sus nos premieres assemblées nocturnes<sup>57</sup> ».

---

<sup>53</sup> Étienne Trocmé, « Le Protestantisme français au XVII<sup>e</sup> siècle » (recension du précédent), *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 97, juillet-septembre 1950, p. 170-174, ici p. 172-173 (cité par Émile Léonard dans un droit de réponse également publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 98, janv.-mars 1951, p. 47-53, ici p. 51).

<sup>54</sup> Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, op. cit.*, p. 46.

<sup>55</sup> « [Rohan] est-il un faucon dangereux pour les siens, un Grand imbu de son prestige et de son rang, un politicien brouillon prêt à s'embarquer dans toutes les mauvaises révoltes, à l'heure où il aurait fallu rassurer un roi de la bonne volonté et de la protection duquel dépendait la sécurité des huguenots ? Ou bien un analyste lucide, persuadé qu'une minorité n'est protégée que lorsque son pouvoir de réplique et de nuisance inquiète encore assez ? » (Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France, op.cit.*, p. 528).

<sup>56</sup> Agrippa d'Aubigné, *Le Caducée ou l'ange de paix, op. cit.*, p. 295.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 294.

Le but de ces passages est clairement de reproduire, de façon vivace, sous les yeux du lecteur, les événements des guerres de religion, afin de lui faire redouter, dans le contexte politique de 1611 et ses suites, un retour brutal aux violences du passé. Une telle situation d'urgence justifie le modèle politique prôné par le ferme, une *mutua formido*, sorte d'équilibre de la peur suscitée par le maintien dans toute son intégrité, voire dans l'augmentation du parti huguenot<sup>58</sup>.

L'historiographie du protestantisme politique, à la suite de d'Aubigné, n'a ainsi pas rejeté l'idée que l'assassinat d'Henri IV constituait un tournant qui précarisait la condition des huguenots dès les années 1610. En témoigne la fortune du concept de « minorité » employé par Émile Léonard ou Myriam Yardeni<sup>59</sup> pour décrire leur situation dès l'assassinat d'Henri IV : il est repris par Patrick Cabanel, qui, quand il écrit l'histoire de l'« étranglement » des protestants, parle pour le règne de Louis XIV d'une « question protestante », les assimilant ainsi aux minorités opprimées du XX<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup> ; dans cette lignée, un numéro de la *Revue d'histoire du protestantisme* a été récemment consacré aux minorités religieuses en France et en Europe<sup>61</sup>. Un tel concept devient même opératoire : David El Kenz parle par exemple d'un « droit de minorité » conféré par l'édit de Nantes dès 1598<sup>62</sup> ; Alan James, pour évoquer la question des rapports entre le roi et les huguenots rochelais avec la fin du militantisme à la suite du siège, propose même d'employer le concept d'*agency*, emprunté à l'histoire du genre et des populations subalternes et laissant supposer que seule l'exploration de marges de manœuvre au sein d'un modèle de domination permet de décrire l'existence quotidienne des protestants dans le royaume de France après 1629<sup>63</sup>. Sans remettre en cause la pertinence de ces travaux, ni l'exclusion progressive du corps politique dont les protestants sont victimes en France au XVII<sup>e</sup> siècle, le fait de considérer que les protestants du début du XVII<sup>e</sup> siècle ne peuvent plus avoir d'autre attitude politique que la défensive face à un pouvoir hostile est très clairement une lecture albinéenne.

Cette étude a tenté de démontrer à la fois l'influence qu'avait la lecture albinéenne de l'assemblée de Saumur sur l'historiographie des protestants du premier XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que sa dimension profondément problématique sur le plan méthodologique. En reprenant la distinction entre les « fermes » et les « prudents », l'historiographie a eu tendance à en reprendre le message, pensé par d'Aubigné comme un outil au service d'un engagement politique radical et inscrit en

<sup>58</sup> Jean-Raymond Fanlo, « Introduction », *op. cit.*, p. 44.

<sup>59</sup> Myriam Yardeni, *Minorités et mentalités religieuses en Europe moderne : l'exemple des huguenots. Études recueillies par Michael Green*, Paris, Honoré Champion, 2018.

<sup>60</sup> Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France*, *op. cit.* chap. V « Le temps de durer : une minorité sous édit » et VI « Sur la pente : l'étranglement d'une minorité ».

<sup>61</sup> « Regards croisés sur le fait religieux minoritaire en France et en Europe », numéro spécial de la *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 2, 2017-4.

<sup>62</sup> David El Kenz, « Le “service du Roy” contre le “service de Dieu” ? », dans *Coexister dans l'intolérance. L'Édit de Nantes (1598)*, dir. Michel Grandjean et Bernard Roussel, Genève, Labor et Fides, p. 415-428.

<sup>63</sup> Alan James, « Huguenot militancy and the Seventeenth-century wars of Religion », dans *Society and culture in the Huguenot World (1559-1685)*, dir. Raymond A. Mentzer et Andrew Spicer, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 223.

rupture plus ou moins ouverte avec la politique royale, qui appelle à faire de la religion –ou plus exactement de son expression dans l'engagement public– un aspect central de l'engagement politique, à une époque qu'Olivier Christin a justement analysée comme celle de l'« autonomisation de la raison politique » face à celle-ci<sup>64</sup>. La reprise de cette distinction ne peut alors se départir d'une lecture qui voit dans les bons « fermes » les héros qui ont cherché à protéger la foi réformée en France, malgré des « prudents » qui furent, sinon méchants, naïfs et corrompus. De même, considérer comme d'Aubigné que le destin des huguenots –à moins d'une réaction brutale des membres du parti– est joué dès les lendemains de l'assassinat d'Henri IV conduit à dénier toute forme d'autonomie et de liberté d'action autre qu'une attitude défensive à ce groupe qui n'existe plus qu'à travers la menace qui pèse sur lui.

De tels présupposés posent un certain nombre d'obstacles à l'histoire politique des protestants français de cette époque, dans la mesure où celle-ci se doit d'être, pour reprendre les mots d'Odile Rudelle, le récit de « la liberté d'action qu'on nomme liberté politique<sup>65</sup> ». Plusieurs travaux récents, cependant, cherchent à adopter une autre approche de l'action politique huguenote. L'analyse ou l'édition de nouvelles sources, pour la plupart manuscrites ou conservées dans des fonds locaux, a pu ainsi permettre de nuancer l'analyse de l'équilibre politique au sein du parti huguenot lors de la période<sup>66</sup>, offrant en outre la parole au camp des « prudents ». De même, on peut citer l'historien américain Jonathan Dewald, qui a proposé en 2015 une nouvelle approche de la vie de Rohan, en l'étudiant au prisme de son éducation dans la culture humaniste et de sa mentalité nobiliaire, dépassant les dichotomies évoquées plus haut<sup>67</sup>. Il est alors possible d'envisager l'action politique huguenote de cette période comme un véritable objet d'histoire, qui n'est pas dans l'angoisse de l'échéance d'une Révocation devant advenir soixante-quinze ans plus tard, et qui entre potentiellement en dialogue avec la culture politique d'autres acteurs de son temps. Sans dégrader l'idée d'un engagement en faveur de la défense de la foi, elle pose la question de la difficulté d'enraciner dans le corps politique un groupe qui par sa religion se distingue d'un roi dont le désir d'autorité est de plus en plus fort. L'anéantissement du parti prend alors un sens nouveau pour l'historien : en ne se demandant pas seulement si Rohan a bien « sauvé l'honneur du protestantisme français<sup>68</sup> », on peut s'interroger sur la façon dont le roi, en soumettant les huguenots à l'obéissance absolue, a mis à mort une culture politique dont le fondement résidait justement dans sa capacité à empêcher cette soumission. Cette question de l'interaction entre pouvoir royal et partisans de l'obéissance ou de la désobéissance, et à quel

<sup>64</sup> Olivier Christin, *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1997.

<sup>65</sup> Odile Rudelle, recension de « Rémond (René), dir., *Pour une histoire politique* », *Revue française de science politique*, n°2, 1989, p. 201.

<sup>66</sup> Anne de Rulman, *Chronique secrète de Nîmes et du Languedoc au XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. Philippe Chareyre, Nîmes, C. Lacour, 1990 ; Pierre-Jean Souriac, « Choix confessionnel et engagement partisan. Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) », dans *Ville et Religion en Europe du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. La Cité réenchantée*, dir. Bruno Dumons et Bernard Hours, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010, p. 325-343 ; Dénes Haraï, *Pour le « bien de l'État » et le « repos du public ». Auguste II Galland (1572-1637), conseiller d'État et commissaire de Louis XIII aux synodes des Églises réformées de France*, Paris, Honoré Champion, 2012.

<sup>67</sup> Jonathan Dewald, *Status, Power and Identity in Early Modern France. The Rohan Family, 1550-1715*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 2015.

<sup>68</sup> Émile-G. Léonard, « Le protestantisme français au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 166, cité en fin de développement du livre de Pierre et Solange Deyon, *Henri de Rohan, op. cit.*, p. 190.

degré, dissipe alors celle de savoir si le responsable de l'effondrement du parti doit être cherché chez d'hypothétiques « fermes » ou « prudents », fussent-ils « bons » ou « méchants ».

*Adrien Aracil*

Thèse : « Les protestants français face à l'obéissance : Raison monarchique et politiques protestantes dans la France des années 1610-1620 », sous la direction de Denis Crouzet.

Projet de thèse : Ce travail entend faire l'histoire politique des protestants français entre l'édit de Nantes (1598) et l'édit de Nîmes (1629), à travers une analyse des pratiques, des discours et des langages politiques. Cherchant à dépasser le présupposé selon lequel la politique huguenote n'aurait pas connu de changement radical en termes de modalités ou de pensée politique entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, et l'idée selon laquelle le XVII<sup>e</sup> siècle huguenot n'aurait été qu'une longue pente destinée à aboutir à la Révocation de 1685, cette recherche entend prendre au sérieux le statut d'acteurs politiques des membres du parti huguenot du premier XVII<sup>e</sup> siècle. L'étude des sources émanant des assemblées politiques réformées, mais aussi des mémoires des principaux acteurs des soulèvements huguenots des années 1610-1620, ou de l'intense production textuelle et intellectuelle qui les a accompagnés, dégageront autant de moyens d'actions institutionnels, juridiques, militaires, mais aussi intellectuels et discursifs employés par les huguenots pour se ménager une marge de manœuvre politique au sein d'un royaume dont l'imaginaire est en pleine reconstruction.